

DECLARATION DE DAKAR

A l'initiative de Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, la Réunion ministérielle sur la Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire s'est tenue à Dakar, du 22 au 23 Février 2006, sous l'égide de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avec la participation de la République Islamique de Mauritanie.

Ont pris part à cette rencontre, les Ministres et Hauts Responsables en charge de l'Elevage, de la Santé, de l'Environnement et du Commerce des pays ci-après :

- **Bénin**
- **Cap Vert**
- **Côte d'Ivoire**
- **Gambie**
- **Guinée**
- **Guinée Bissau**
- **Mali**
- **Mauritanie**
- **Niger**
- **Nigeria**
- **Sénégal**
- **Togo**

Ont également participé aux travaux, les représentants d'Organisations internationales et régionales : OIE, FAO, OMS, UE, PNUD, UNICEF, UA-IBAR, CEDEAO, UEMOA, BAD, CIRAD, APHIS-USDA, Wetlands International et les Opérateurs de la filière avicole.

L'allocution prononcée par Monsieur le Président de la République du Sénégal à la cérémonie d'ouverture et les différentes présentations faites par l'OIE, l'UA-IBAR, la FAO, la CEDEAO, l'UEMOA, l'OMS sur la situation de la grippe aviaire ont permis de mener de riches débats, à l'issue desquels les Participants ont convenu d'adopter une déclaration appelée **Déclaration de Dakar**.

Nous, Participants à la Réunion ministérielle sur la Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire ;

Considérant la menace de pandémie et les inquiétudes qu'elle engendre au sein de l'opinion publique, des acteurs de la filière avicole, des milieux scientifiques et des gouvernants ;

Conscients de la nécessité de prévenir l'apparition de l'épizootie dans les pays indemnes, de circonscrire et d'éradiquer la maladie là où elle est apparue, de préparer la gestion du risque de pandémie et les graves préjudices socioéconomiques, environnementaux que peuvent entraîner son apparition et les opérations de lutte ;

Rappelant les résolutions des Ministres en charge de l'Elevage de l'Union africaine (UA) adoptées à Kigali, le 02 novembre 2005 et les recommandations des pays de

l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), réunis, à Ouagadougou, le 16 février 2006, qui ont conclu à la nécessité de mettre en commun les ressources pour une mise en œuvre immédiate des mesures d'urgence ;

Prenant en compte les recommandations des Réunions internationales et régionales sur la grippe aviaire notamment celles de Nairobi du 14 au 16 septembre 2005, de Genève du 07 au 09 novembre 2005, de Brazzaville du 12 janvier 2006, de Beijing du 17 janvier 2006 et de Bamako du 23 au 26 janvier 2006 ;

Convaincus de la nécessité de concrétiser les engagements pris à divers échelons par la Communauté scientifique, les Partenaires au développement et les Décideurs politiques ;

Considérant le caractère transfrontalier de cette maladie émergente et son récent développement au Nigéria et en Egypte ;

Convaincus de la nécessité d'harmoniser les plans de prévention et d'intervention et de coordonner les méthodes et les moyens des Etats en vue de lutter efficacement contre ce fléau ;

Déterminés à développer et à approfondir les relations de coopération entre les pays de la sous région dans le domaine de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire ;

Désireux de partager les informations et les expériences en matière de diagnostic, de formation, de sensibilisation, de prévention et de lutte ;

Apprécient les encouragements et la disponibilité renouvelée des partenaires au développement à continuer à soutenir les efforts des Etats dans la définition et la mise en œuvre de stratégies concertées et coordonnées en vue de prévenir et de lutter efficacement contre la grippe aviaire ;

Conscients de l'urgence à agir ensemble et rapidement ;

1. **Réaffirmons** notre engagement à œuvrer pour la protection de la santé publique, la sauvegarde de la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire et multidimensionnelle ;

2. **Saluons** les initiatives prises par des pays de la sous région Ouest africaine et de l'Union du Maghreb arabe (UMA) pour renforcer leur dispositif de surveillance ou engager la mise en œuvre immédiate de leur plan de prévention et de riposte ;

3. **Encourageons** les efforts fournis par les Etats dans la lutte contre la maladie en dépit de la faiblesse de leurs moyens ;

4. **Engageons** nos Etats à garantir une parfaite transparence de l'information sanitaire vis-à-vis de l'opinion publique, de l'OIE et de l'OMS, notamment par la déclaration immédiate de foyers ;

5. **Soulignons** la nécessité d'une approche concertée et coordonnée concernant la mise en œuvre des plans nationaux de lutte dans le cadre **d'un Mécanisme sous régional de Coordination de Prévention et de Riposte** ;

6. **Convenons** de la mise en place immédiate d'un Comité ministériel de pilotage composé d'un représentant par pays et présidé pour un an par le Sénégal pour assurer la mobilisation de l'ensemble des Acteurs concernés (niveau national et régional) , la liaison et la coordination avec les Partenaires au développement ;

7. **Décidons** la désignation d'un Groupe d'Experts chargés de réfléchir sur les missions et les modalités de fonctionnement d'un mécanisme opérationnel tenant compte des dispositifs existants ;

8. **Invitons** les Etats à désigner leurs représentants au sein de ce Groupe d'Experts qui devra se réunir les 16 et 17 mars 2006, à Bamako, sous la coordination de l'UA-IBAR et en collaboration avec la Plateforme OIE-FAO et l'OMS. Le Groupe d'Experts devra soumettre un rapport aux Ministres de la CEDEAO et de la République Islamique de Mauritanie à l'occasion d'une Réunion qui sera organisée par la CEDEAO à Abuja en avril 2006 ;

9. **Décidons de créer un Fonds sous régional d'intervention d'urgence domicilié à la Banque Africaine de Développement (BAD)** doté de mécanismes souples de mobilisation ;

10. **Lançons** un appel à la solidarité de la Communauté internationale pour une contribution urgente à ce Fonds, ainsi qu'un soutien résolu à la relance de la filière avicole.

Fait à Dakar, le 23 février 2006